



## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE L'ACTEUR PRAP (MAC PRAP)

**Contexte :** Le maintien et l'actualisation des compétences des acteurs PRAP IBC est nécessaire tous les 24 mois. Cette formation permet au salarié d'être acteur en prévention au sein de son entreprise et donc de participer à l'amélioration des conditions de travail et sa performance.

### ◆ **Pré-requis :**

» Être titulaire du certificat acteur PRAP IBC

### ◆ **Objectifs :**

- » Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP IBC.
- » Savoir observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain.
- » Participer à la maîtrise du risque et aux propositions d'actions de prévention pour réduire les risques.

### ◆ **Contenu pédagogique :**

» **Module 1 : Retour d'expériences.**

- Présentation de la mise en place des connaissances et compétences acquises de chaque stagiaire.
- Impact de la démarche PRAP dans l'entreprise.
- Exposition du projet de prévention actualisé.

» **Module 2 : Les risques du métier et l'intérêt de la prévention.**

- Revoir l'intérêt de la démarche de prévention, les enjeux et les acteurs.
- Identifier les risques de son métier, ainsi que le mécanisme d'apparition du dommage.

» **Module 3 : Connaître son corps et ses limites.**

- Les différentes atteintes à la santé en fonction de l'activité physique.
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain.
- Intégrer les autres facteurs de risques.

» **Module 4 : Observer et analyser une de ses situations de travail.**

- Ancrer la compétence : observation et analyse de sa situation de travail.

» **Module 5 : Participer à la maîtrise du risque.**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

» **Module 6 : Mise en situation et exercices issues de sa situation de travail.**

### ◆ **Attestation :**

- » Réalisation d'une épreuve certificative :
  - Réalisation d'une observation et d'une analyse de situation de travail.

### **Public Concerné**

Tout salariés titulaire du certificat « acteur PRAP »

### **Durée**

7h.  
Horaires de l'entreprise.

### **Lieu**

Intra-entreprise.

### **Accessibilité**

Évaluée par l'entreprise accueillante en support avec le formateur.

### **Délais d'accès**

Déterminé avec le client.

### **Frais d'inscription (indicatif)**

110 € HT par stagiaire.  
1 à 10 stagiaires par session

### ◆ **Moyen d'encadrement**

» Formateur certifié INRS avec un certificat de formateur PRAP valide

### ◆ **Méthodes mobilisées**

- » Support informatique et dossier papier (mémo).
- » Participation par exercices pratiques : divers matériels

### ◆ **Modalités de suivi et d'évaluation**

- » Suivi : Feuille d'émargement par demi-journée.
- » Évaluation : Exercices, et épreuves finales.

**Contact :** *Laure S* Formation et Conseil

- ◆ Téléphone : 06-65-29-18-44
- ◆ Mail : [contact@laures-formation.com](mailto:contact@laures-formation.com)
- ◆ Site : [www.laures-formation.com](http://www.laures-formation.com)